

CONVENTION OF PARTENARIAT

ENTRE

La Commune d'Aire-sur-la-Lys

Hôtel de Ville

62120 Aire-sur-la-Lvs

Représenté par son Maire, Mr Jean Claude DISSAUX

ET

Association Promotion et Reconnaissance par le travail (APRT)

Rue du Quartier de la Cavalerie

62500 Saint-Omer

Représentée par son Président, Mr Paul Decroo

L'APRT est conventionnée par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et le Fond Social Européen dans le cadre de la mesure « Aide à l'encadrement des bénéficiaires du R.S.A » et est agréé par le Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Economique sous le numéro 062 16 0006 pour la mise en œuvre de projet d'insertion dans les domaines d'activité suivants : bâtiment second œuvre et de l'environnement.

La commune d'Aire-sur-la-Lys souhaite favoriser la formation et l'insertion professionnelle des salariés en insertion de l'APRT en confiant un chantier d'insertion « Restauration du patrimoine bâti et divers travaux à Aire-sur-la-Lys »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet :

La commune d'Aire-sur-la-Lys confie à l'APRT :

Les travaux de restauration des façades de la future Maison de l'Entraide et de l'Insertion située

Les travaux seront réalisés dans le cadre d'un chantier Ecole composé d'une équipe de 8 personnes. Les salariés en insertion seront encadrés par un encadrant technique de l'APRT : Mr STAVOT Alexandre qui par son expérience transmettra les gestes professionnels.

Les objectifs généraux de ce chantier d'insertion sont :

- De remobiliser des personnes en insertion en les situant comme acteur d'un projet local,
- De se repérer dans le marché de l'emploi et d'évaluer ses atouts et ses faiblesses,
- De découvrir pour certains les métiers du bâtiment et de l'environnement.

Article 2: L'effectif:

Le chantier est prévu pour 8 personnes en moyenne en parcours d'insertion et d'un encadrant technique. Nos objectifs étant l'apprentissage et l'accès à l'emploi nos effectifs peuvent être







REGU 13 OCT. 2023

□ : aprt@orange.fr SITE: asso-aprt.fr

5 Rue du Quartier de la Cavalerie 62500 SAINT-OM E022-216200147-20231212-2023-12-9-DE DATE de télétransmission : 14/12/2023 Date de réception préfecture : 14/12/2023



fluctuants en raison de nos placements en entreprise traditionnelle, période de stage, formation, évènements liés à la recherche d'emploi.

Article 3 : Durée des travaux :

Le chantier démarrera le 06/11/2023 et est prévu sur une période de 12 mois.

Le planning prévisionnel est indicatif. Nous essayons de nous conformer mais il ne peut être garanti en raison des conditions climatiques et des impondérables de chantier.

Descriptif et prévisions :

Les travaux consistent à restaurer les façades de l'ancienne fonderie soit le Déjointement, réparation des maçonneries, nettoyage au nettoyeur haute pression et le re-jointement. Les travaux seront réalisés avec un échafaudage pour les travaux en hauteur et avec une barque pour les travaux en sous-bassement.

Article 4 : Dispositions financières :

Le montant prend en compte :

- La participation financière pour l'aide à l'insertion de l'équipe.
- Le montant total de la participation financière pour l'aide à l'insertion s'élève à 52268 €.
- Le versement s'effectuera par la commune d'Aire-sur-la-Lys comme suit :
- Un acompte de 33% (soit 17422€) de la convention sera versé sur le compte de l'APRT sur présentation d'une facture au 28 février 2024
- Un acompte de 33% (soit 17422€) de la convention sera versé sur le compte de l'APRT sur présentation d'une facture au 30 juin 2024
- Le solde (soit 17424 €) de la convention sera versé sur le compte de l'APRT sur présentation d'une facture à l'issue de la réception de chantier au 05 novembre 2024.

Coordonnées bancaires :

Dénomination :

Caisse d'Epargne Nord France Europe

Adresse:

Economie Sociale Littoral Centre d'Affaires Littoral 41 Boulevard du Parc 62231 COQUELLES

IBAN

FR76			1627			5205			8000			1040	6991	266	
BIC															
<u>C</u>	<u>E</u>	<u>P</u>	A	E	R	<u>P</u>	<u>P</u>	6	2	7					









Article 5: Les fournitures et logistique du chantier:

Sont à la charge de la ville de Aire-sur-la-Lys :

Toutes les fournitures nécessaires au bon déroulement du chantier et le transport de celles-ci, la location de l'échafaudage et les prestations de contrôle de celui-ci, la mise à disposition d'un local servant de réfectoire et de sanitaire.

Concernant l'échafaudage, dont le coût de la location est important dans le coût de l'opération de rénovation des façades de la future Maison de l'Entraide et de l'Insertion, il est dédié d'un commun accord (Commune d'Aire-sur-la-Lys), que l'APRT mettra tout en œuvre pour terminer les travaux dans les délais impartis et que la commune ne supportera pas de coût de location supplémentaire liés aux travaux en question.

Sont à la charge de l'APRT :

L'APRT prend en charge la sécurisation du site et tout le matériel (outillage, coffret chantier et câble...) une cabane de chantier pour le rangement du matériel, l'ensemble des EPI, la formation de l'effectif pour des travaux en hauteur.

Les arrêtés municipaux de restriction de circulation seront demandés par le maître d'œuvre.

Les horaires de l'APRT sont 8h00 à 12h00/ 13h à 16h00 (Heure dépôt) Une réunion régulière peut être envisagée.

Article 6: Assurances:

Les personnes de l'APRT sont garanties par l'assurance responsabilité civile de l'Association (GENERALI-HAZEBROUCK). Garantie Décennale: les travaux réalisés par l'APRT sont couverts par une garantie décennale (GENERALI HAZEBROUCK).

Un exemplaire de l'attestation d'assurance est transmis à la commune de Aire-sur-la-Lys.

Article 7 : Contact :

Mr Decroo Paul, Président

Mr Fauquembergue Benjamin Directeur: 06 10 79 81 74.

Le suivi socio-professionnel sera réalisé par : Mme Geffray Julie : 03 21 12 68 99. L'encadrement technique sera réalisé par Mr Stavot Alexandre : 06 22 89 23 38.

Article 8: Protections environnementales:

La transition écologique est une préoccupation majeure de notre société. Elle impose des modèles économiques, sociaux, nouveau, de nouvelles normes, de nouveaux modes d'organisation du travail ainsi que de nouvelles attentes des partenaires et clients de notre association.

Vous trouverez ci-après les différents gestes que nous mettons en place afin d'avoir une démarche plus écologique.

Nous continuons de réfléchir à de nouvelles solutions afin d'améliorer notre démarche et de réduire notre impact sur la planète.









Nous adoptons des gestes « écoresponsables » sur les chantiers :

- Récupération de nos matériaux sur notre chemin lorsque cela est possible et nous privilégions la proximité pour nos achats.
- Réemploi de certains matériaux (brique, pierre, pièce de bois...) quand cela est possible.
- Nous privilégions les chantiers les plus proches possibles de notre siège dans un souci d'économie de carburant.
- Tri des déchets produits sur les chantiers et dépôt en déchetterie.
- Dépôt de nos déchets verts en compostière et réemploi des copeaux quand ceux-ci sont broyés.
- Information et rappel régulier auprès de notre personnel au respect des gestes écologiques.
- Utilisation d'huile Eco certifiée pour notre matériel.
- Nous essayons d'utiliser de plus en plus des matériaux écologiques tels que la laine de métisse fabriquée à base de vêtements recyclés par le Relais, utilisation de chaux plutôt que de ciment, utilisation de peinture et matériaux écolabel...

Sur le présent chantier, nous mettrons tout en œuvre afin d'éviter au maximum la pollution de la Lys par la chute d'élément de maçonnerie lors du Déjointement et du re jointement.

Pour ce faire l'échafaudage sera équipé d'un filet à maille fine qui sera repris sous le premier plancher de la plateforme, des planches de contreplaqué seront posées sur les plateaux du premier étage afin de recevoir les déchets liés au Déjointement et refouillement. Celles-ci seront nettoyées et les matières présentes évacuées régulièrement.

Il ne sera pas réalisé de sablage des façades mais un nettoyage au nettoyeur haute pression, celui-ci interviendra après un soufflage des poussières présentes sur les maçonneries.

Article 9 : Dénonciation et recours :

En cas de non-respect de la convention, l'une ou l'autre des parties peut résilier son engagement par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prendra effet trois semaines après cette notification.

En cas de litige, seul le tribunal administratif est compétent.

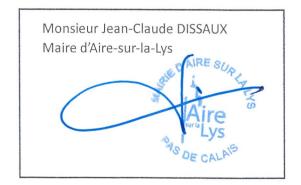
Fait en deux exemplaires,

Saint-Omer, le 11/12/23



62500 SAINT-OMER 03 21 12 68 99

N° SIRET: 415 315 746 00032









5 Rue du Quartier de la Cavalerie 62500 SAINT-OME Roc2-216200147-20231212-2023-129-DE 203.21.12.68.99

☐: aprt@orange.fr SITE: asso-aprt.fr